L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, Rue Chartres.

[illegible] quotidien ... payable d'avance

Jours de publication de l'Abeille:
MARDI, JEUDI ET SAMEDI.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI MATIN, 20 SEPTEMBRE 1842.

Pour President des Etats-Unis:
HENRY CLAY.
Pour Vice-President:
WINFIELD SCOTT.

BULLETIN.

Toujours même calme à l'horizon politique, à moins si quelques élections ou préparatifs d'élections viennent rompre ce repos universel. Le Vermont vient de choisir son Gouverneur; et d'après les dernières nouvelles, Payne, le candidat whig, est assuré d'une belle majorité. Cela n'a rien d'étonnant, aujourd'hui, comme toujours, le Vermont, un des Etats les plus franchement whigs de l'Union, il saura en temps opportun combattre dignement pour "Harry of the West." Tandis que la victoire s'achève dans le Vermont, on en est aux préliminaires de la lutte dans les états de New York et de Massachusetts: Luther Bradish et Gabriel Furman ont réuni les suffrages de la convention dans le premier de ces états pour les postes de Gouverneur et de Lieutenant Gouverneur: ces choix sont excellents, nous espérons que la convention de Massachusetts n'aura pas la main moins heureuse que celle de New York. Nos amis d'au delà de l'Hudson ont du reste plus de chances encore que ceux d'en deça; car leur candidat pour le poste de gouverneur aura pour concurrent un homme habitué aux échecs électoraux: Marcus Morton! La fortune qui lui a déjà montré tant de rigueur, sera sans doute impitoyable cette fois encore.

Les journaux des différens points de l'Union, s'accordent à constater les bons effets que commence à produire le Tarif; à Boston, à N. York, à Philadelphie ces effets sont sensibles; plusieurs manufactures se sont rouvertes; des travaux interrompus ont repris leurs cours, et certains articles ont subi une amélioration notable. Espérons que ce n'est là que le prélude d'un avenir plus heureux encore, et que bientôt nous aurons nous-mêmes à nous féliciter de la salutaire influence du Tarif.

Si l'on en croit l'*Express* de New York, cette influence ne se borne pas à l'industrie et porte même sur les fonds de notre gouvernement: Le crédit de notre gouvernement dit ce journal, a singulièrement repris depuis l'adoption du Bill de revenu: les coupons de l'emprunt ont monté de $97 à $101. Ce fait, dû entièrement au Bill de revenu, n'a pas besoin de commentaire et ne forme pas un cas isolé. Toutes les valeurs aussi bien que toutes les branches d'affaires ont ressenti le bienfait de cette grande mesure. L'effet moral qu'elle produit est immense."

L'*Union* de New York continue toujours à annoncer emphatiquement la "Grande Procession Nationale" destinée à venger M. Tyler du "Toast silencieux." Elle contient à ce propos un précieux aveu que nous enrégistrons avec plaisir: "Les plus ardents à venger le Président de l'insulte qui lui a été faite, ne sont pas ceux qui ont contribué le plus à l'élection de M. Tyler; ce sont les membres du parti démocratique qui approuvent son indépendance et son honnêteté, et qui avec une générosité caractéristique, lui tendent aujourd'hui la main de l'amitié, de l'estime et de la confiance politique; et leur appui est aussi bienvenu et aussi désirable qu'il sera efficace et utile pour le pays; et nous le disons "parceque des amis avoués du Président semblent voir avec crainte cette alliance avec la démocratie;" ces amis pensent peut-être qu'il vaudrait mieux pour lui qu'il restât dans le cercle d'une petite minorité; pour nous, nous ne sommes pas de ce nombre, et nous nous efforcerons toujours de rallier autour du Président tous ceux qui sont prêts à lui rendre justice." Pour donner à ces paroles toute leur gravité, il faut se rappeler que l'*Union* est l'organe avoué de M. Tyler à New-York. Ce transfuge du parti whig n'aspire donc, comme on le voit, qu'à une alliance intime avec les locofocos; il n'attend pas même les avances de ce parti pour se jeter dans ses bras!

Mais tandis que de zélés partisans de M. Tyler lui préparent à New York une satisfaction d'amour propre, la mort visite à Washington la maison du Président. Sa femme, Mme. Lætitia Tyler, est morte le 10 courant dans la nuit. "C'était, dit le *National Intelligencer*, une épouse, une mère, une chrétienne dans l'acception la plus vraie de ces mots: pleine d'affection et de confiance pour son mari, de tendresse pour ses enfants, de miséricorde pour les pauvres et les affligés." Cet éloge est vrai, et nous le reproduisons avec un profond sentiment de commisération pour le malheur qui vient de frapper M. Tyler, car nous nous reprocherions de ne pas accorder aux douleurs de l'homme la sympathie que nous refusons hautement au Magistrat.

Durant ces deux derniers jours, il a été admis à l'hôpital de charité 33 malades, sur lesquels 17 de fièvre jaune. Guérisons 14, dont 4 de la fièvre jaune; décès 18, dont 15 de.

MM. les docteurs Mercier et Tricou, et M. Bertrand chimiste, ont terminé hier l'analyse qu'ils étaient chargés de faire des viscères du cadavre du capitaine Cormier, de l'Apalachicola. Il résulte du rapport qui a été dressé qu'il n'a été découvert aucune trace de poison. Le capitaine Cormier est mort d'une inflammation gastrique.

☞ Le dépit du *Courrier* est comme une fièvre à redoublements: son article de vendredi était long, celui d'hier est très long; son ton était aigre doux, il est acerbe; ses récriminations étaient vives, elles sont amères! Nous le traiterons donc comme un malade, et nous n'aurons qu'un sourire pour toute sa grande colère. Peut-être cependant n'est-elle pas tout-à-fait sans motif; nous n'avons pas samedi matin reproduit sa triomphante argumentation, et c'est mal, bien mal en vérité; aussi nous empressons-nous de réparer cet oubli: "Un journal a inventé une histoire absurde; quand cette histoire a fait son chemin, ce même journal déclare que cette histoire n'est rien qu'un *canard*; donc, dit le *Courrier*, l'histoire n'est pas un *canard*." Et le *Courrier* se fâche si vous avez l'audace de ne pas arriver à la même conclusion que lui! Vous n'avez pas le droit d'accepter le démenti; vous n'avez qu'un droit: celui d'accepter l'histoire! Qu'en dites-vous? N'est-ce pas là de la logique à la vingtième puissance? Elle est malheureusement trop élevée pour notre faible intelligence.

Du reste, pour en finir avec ce sujet auquel le *Courrier* seul attache de l'importance, et cela se conçoit: n'est-il point payé pour cela? Pour en finir donc, un seul mot: nous n'avons pas le moins du monde intérêt à faire passer pour une bourde le *canard* adopté et si vaillamment défendu par le *Courrier*; dans l'hypothèse même où ce *canard* serait vrai, que nous importe à nous? qu'importe au parti whig? Parceque trois extravagants rêvent ou complotent une criminelle folie, est-ce à dire que nous en devions porter la responsabilité? est-ce-à dire que le parti whig en soit solidaire? En vérité c'est absolument comme si l'on prétendait que les radicaux anglais sont coupables de l'attentat du bossu Bean. Cette thèse après tout serait assez *logique* pour tenter la judiciaire du *Courrier*; nous la lui recommandons, en prenant congé de lui, sans plus ample cérémonie.

La goëlette Watchman, capt Murray, venue en 18 jours de Matamoros, avait à bord $34,696 consignées comme suit:

A. & J. Dennistoun & Co.	$18,200
V. Alcard,	1,846
F. Tio,	2,050
J.-W. Zacharie,	5,500
R. A. Lefevre,	5,750
Victoria,	1,000
Capt. Murray,	350
Total,	$34,696

Le sloop Dream, capt. Williams, expédié de Galveston (Texas) avec un chargement de coton et de cuirs, a éprouvé une forte bourrasque en mer et est venu sombrer le 9 du courant au-delà de Raccoon Point. L'équipage et les passagers sont arrivés sains et saufs à la Nouvelle-Orléans à bord de la goëlette Watchman, venant de Matamoros.

Le coton de la nouvelle récolte arrive rapidement en ville. Dimanche il a été débarqué sur la Levée 1469 balles venues par les steamers Norma, Vicksburg et Fusilier.

☞ Les espèces qui il y a peu de temps encore étaient à 60 pour cent de prime à Mobile, ne sont plus aujourd'hui qu'à 33 et 36. D'ici à quelques mois, dit un journal de l'Alabama, [illegible] ces à 10 pour cent seulement de prime. Ces améliorations survenues dans le marché monétaire sont dues aux arrivages de coton que l'on ne vend que moyennant argent monnayé.

☞ L'établissement d'un "Bureau de Change" à l'encoignure des rues Royale et St. Louis, [illegible] véritable utilité pour notre quartier; [illegible] avec plaisir que M. Bercinet vient d'en [illegible] du même genre près de la Bourse St. Louis.

Samedi matin, le capitaine Leeds, du brick Tom Paine, de Thomaston, en allant de son navire à bord du bateau de remorque Panther, avec lequel il montait le fleuve, a tombé à l'eau et s'est noyé. Cet accident est arrivé à l'instant où le brick arrivait dans le port.

MM Bishop & Ward feront le premier du mois prochain la re-ouverture de l'Hotel Verandah.

Nouvelle-Orleans, 19 sept. 1842.

Aux Editeurs de l'Abeille,

Messieurs—L'annonce insérée dans votre dernier numéro, de la nomination de M. l'abbé Maenhaut à la cure de la Cathédrale, est, sans doute, bien authentique en ce qui concerne messieurs les Marguilliers; mais pour ce qui concerne l'Evêque, il n'a, d'après les canons de l'Eglise, pu faire cette nomination que sur la démission de M. Rousselon.

Le droit de patronage ou celui d'approbation ou de rejet, que ces messieurs réclament, est un point qu'il n'est pas au pouvoir de l'Evêque de concéder ou d'admettre sans une autorisation supérieure, et il est convenu entre les parties que ce point demeure réservé de part et d'autre pour le faire décider en temps et lieu par l'autorité compétente.

Un de vos Abonnés.

Nouveau Pavage.—Un habitant de New York nommé Lefebvre, vient d'adresser au conseil de cette ville une pétition contenant la proposition [illegible] les rues de New York avec des plaques de [illegible] pétition a été renvoyée à un comité [illegible]

[illegible]

Un journal naguère, [illegible] whigs qu'ils ne les approuve, la *Gazette* [illegible] *Rouge*, contient le paragraphe suivant:

"Je te jugerai selon tes propres paroles. [illegible] Madisonian du 23 ult., contient un article fait par le factotum de M. Tyler, menaçant de retirer des places qu'ils occupent ceux qui ont l'audace de différer d'opinion avec lui Il est inutile que nous rappelions au lecteur la lettre de M. Webster, et le message de M. Tyler immédiatement après son entrée en office, déclarant que les délinquans et ceux qui n'étaient pas compétens étaient les seuls dont les places seraient changées sous son administration; le lecteur se souvient de ces faits, et la violation prématurée de cet acte de foi, ainsi que l'intention qu'il a honteusement publiée aujourd'hui de violer ouvertement cette promesse ne serviront qu'à précipiter Tyler de plus dans le gouffre d'infamie qu'il s'est creusé. Personne n'avait demandé une pareille promesse de sa part, et ceux qui le connaissaient savaient si bien qu'il ne tiendrait pas de pareilles promesses que ses démarches ne servent qu'à démontrer qu'il a assez peu de sentiments d'honnêteté pour pêcher seulement pour l'amour du péché.

Mais il y a un passage de cette nouvelle "confession de foi" qui nous surprend parce que, comme on s'en apercevra bien, c'est une des critiques les plus amères qui aient jamais été écrites sur la conduite de John Tyler.

En parlant de ceux qui se procurent des places sous les auspices de fausse amitié pour le président, (donc, l'amitié pour le président est reconnue comme recommendation pour obtenir des places?) l'article dit:

"Celui qui trompe le président est aussi coupable que celui qui *achète des marchandises* au moyen d'une *fausse* représentation des moyens qu'il possède de les payer, ce qui mérite à son auteur d'être emprisonné dans une maison de correction."

C'est à dire que celui qui se procure des places sous de faux auspices est tout autant un filou que celui qui vous vole des marchandises et mérite également une place au pénitentiaire! Eh grand Dieu! qu'est donc John Tyler? Comment entra-t-il en office? et où selon ses doctrines mériterait-il d'être à présent?—Avec Hines, Mitchell et Monroe Edwards.

Le Col. Edwards.—Il y a quelques jours, le geolier en examinant le panier qui contenait le repas du Col. Edwards, y vit une petite boite portant cette inscription "Poudre dentifrice violette." Ne voyant point la nécessité de laisser passer un tel objet de luxe sans l'avoir préalablement examiné, il s'empara de cette boite y perça un petit trou et reconnut qu'elle contenait une certaine quantité de poudre à tirer écrasée et mélangée avec du verre concassé, et destinée sans doute à mettre fin au jour du colonel. Celui-ci fut immédiatement interrogé; mais il déclara qu'il n'avait aucune connaissance ni de la boite, ni de son contenu, comme aussi il ignorait ce à quoi elle devait servir. Quoiqu'il en soit de cette dénégation, le Colonel a été obligé de changer son habit de fashionable contre la camisole de force, et sa chaine d'or contre de solides menottes: il faudra qu'il soit bien adroit pour se tirer de-là, car les gardiens ont l'œil ouvert sur lui.

Les tribunaux du Canada déploient la plus grande sévérité contre les individus qui viennent des E. U. pour escroquer les habitants. Tout dernièrement un nommé John Smith a été condamné par une cour de Montréal à sept ans de travaux forcés aux pénitentiaires pour avoir essayé de faire passer des billets d'une banque qui n'existait que dans l'imagination de cet escroc. Cette condamnation est bien sévère, surtout si l'on songe que l'accusé n'a pu être reconnu coupable de faux.

EXTERIEUR.
YUCATAN ET MEXIQUE.

Nous avons reçu par un récent arrivage de Campêche des nouvelles qui vont jusqu'au 11 courant. Ces nouvelles, comme on le voit, assez fraiches ne manquent pas d'importance.

Yucatan.—Une escadre mexicaine, composée de deux steamers, *City of Dublin* et *Guadalupe*, d'un brick de guerre, de trois goëlettes et de deux barques, à bord desquels se trouvaient deux mille hommes, était, comme on le sait, partie de Vera-Cruz dans la dernière quinzaine d'août; dès les premiers jours de septembre, cette escadre s'est trouvée en vue des côtes de Laguna et elle y a débarqué 12 à 1300 hommes. Les seules troupes qui se trouvaient alors à Laguna, consistaient en 280 hommes qui avaient à leur disposition un brick et deux goëlettes armées; cette petite armée, à la première sommation, se rendit sans faire la moindre résistance, sans réclamer les moindres garanties. Les prisonniers sur leur consentement, ont été embarqués le 10 pour Campêche. Ce succès des Mexicains paraît avoir enlevé au Yucatan la meilleure partie de sa marine et de son armée; cependant on assure que les habitans de la Péninsule n'ont pas perdu courage, et qu'ils comptent repousser les envahisseurs. Un appel énergique a été adressé à cet effet à tous les citoyens. Les Mexicains de leur coté se préparent à pousser activement les opérations. Le steamer *Guadalupe* est retourné sur le champ à Vera-Cruz pour y chercher et convoyer une flotille de transports chargés d'hommes et de munitions.

On assure que l'équipage des bâtiments mexicains de l'expédition se compose principalement de marins américains et anglais, et que tous les officiers qui les commandent sont anglais. Tous les marins engagés en Angleterre sont payés d'avance, et le gouvernement a promis qu'il en serait toujours ainsi.

Mexique.—Les dispositions belliqueuses du gouvernement Mexicain ne paraissent pas devoir se porter sur un seul point: il vient d'ordonner officiellement l'organisation de juntes chargées de lever des contributions pour aider le gouvernement à faire la guerre au Texas; le dépot général des contributions est fixé à Matamoros. En outre un traité a été conclu avec les Indiens Mescaleros qui habitent surtout l'état de Chihuaha; par ce traité qu'ont signé plus de vingt chefs de sauvages, ces derniers s'engagent à prendre part à la guerre contre le Texas, à la condition que les Mexicains leur fourniront des armes, des munitions et des vivres. Tout ceci est bien menaçant pour la petite république, notre voisine.

Les préoccupations belliqueuses n'entravent pas à ce qu'il paraît les entreprises industrielles. Un chemin de fer qui ira de Vera-Cruz à la rivière St. Jean, dans la direction de Perota, va être mis en exécution immédiatement et des arrangements sont pris pour son prompt achèvement.

LE DUC D'ORLEANS.

Parmi les publications consacrées à la mémoire de ce malheureux prince, on remarque surtout quelques pages pleines d'émotion de Jules Janin, cet écrivain de tant de grâce et de tant d'esprit; nous sommes heureux de pouvoir donner quelques extraits de ce panégyrique sincère jusque dans ses plus vif accès d'enthousiasme.

"J'obéirai, comme nous faisons tous à la douleur qui nous pousse les uns et les autres. Je marcherai sans détour et les larmes aux yeux, jusqu'à cette grande mémoire, et sans toucher à tant de questions vives et passionnées qui déjà se dressent tout armées autour de ce cercueil. Je saurai bien trouver le prince royal partout où il était; car dans cette France de 1830, le duc d'Orléans était partout, au fond de toutes les questions, dans l'art et dans la poésie aussi bien que dans la politique et dans la guerre. Dans cette âme simple et forte, on sentait briller les traits d'une éducation également laborieuse et industrieuse, également savante et sage. Si l'armée est fière à bon droit d'un pareil chef, si la France le pleure comme elle pleurerait un roi lui-même, nous autres les artistes, les écrivains, les poëtes, nous avons aussi le droit de le pleurer.

De beaucoup d'entre nous il avait été le condisciple. Dans les luttes du collége, sa présence et son nom avaient été de bonne heure un encouragement précieux, et plus d'un qui n'eut pas poussé jusqu'au bout ces difficiles travaux de la jeunesse, les avait, au contraire, acceptés avec joie en voyant le petit-fils de tant de rois porter si légèrement ce lourd fardeau des premières études. Bien qu'il le voie tout d'abord vif, animé, heureux, facile à vivre, plein de grace, d'abandon, et d'intelligence, ses condisciples se plaisaient à aimer le jeune prince; ni lui ni les autres ne pressentaient les grandes destinées qui attendent lui venir; il était, comme nous tous, le sujet du roi Charles X, et encore en était-il le premier sujet, c'est-à-dire exposé, à tous les soupçons des royautés mal [illegible]. Il quitta le collége et il devint un soldat, ses condisciples se dispersèrent çà et là pour gagner leur vie, chacun de son côté. Aujourd'hui, les camarades d'un prince du sang royal, et quelquefois ses rivaux heureux, le lendemain exposés à tous les hasards du pain et du toit de chaque jour!

Les rangs étaient pressés, le chemin difficile, le travail obstiné; il fallait suivre la voie tracée, lorsqu'un jour, le jour des trois jours, en 1830, au milieu des pavés soulevés, des esprits en courroux, des âmes indignées, parut le duc de Chartres à la tête d'un régiment qui saluait le drapeau tricolore. Quand le peuple eut le nom de ce nouveau venu dans la bataille de juillet, le peuple-roi s'écria! Dans les rues, les vainqueurs de la journée reconnurent leur ancien condisciple et lui firent place à leur coté. [illegible]

[illegible]

ce qu'il était en 1830? Quel feu, quel courage! quel le grande âme qui éclatait de toutes parts! Comme il regardait d'un air calme et tranquille les nouvelles grandeurs de sa maison! Comme son père était tous jours son père, et non pas le Roi! Jamais le prince royal n'a été plus aimable et plus beau que dans ses premiers jours d'une royauté qui sauvait la France, et chacun de baisser dans la [illegible] si bien:

— *Tu Marcellus eris*!

[illegible]

Aux jours du choléra, quand [illegible] encombrés de malades, quand le passant [illegible] la rue, frappé d'une mort subite, inexpliquée, les médecins succombaient au lit des pestiférés, le premier qui ait osé accourir dans ces hôpitaux au désespoir, ce fut le prince royal. Il touchait les malades de ses mains, il avait pour eux toutes sortes de consolations et d'espérances; ainsi se montrait-il au niveau de sa fortune. *Morituri te salutant*: Ceux qui vont mourir vous saluent du fond de l'âme, Monseigneur. La mort qui l'a respecté dans ces tristes jours de peste et de misère, quand il n'était encore qu'un tout jeune homme, quand l'œuvre paternelle commençait à peine, devait-elle donc le prendre ainsi tout d'un coup, lui marié à la plus noble fille de l'Allemagne, père de famille, avec tant et de si grandes parties d'un capitaine et d'un homme d'Etat, à l'instant même où la France s'était habituée à le regarder comme le Roi de l'avenir?

L'Afrique, domptée enfin par nos armes, se souviendra toujours du prince royal comme d'un vainqueur. Dans cette terre romaine et barbare, il s'est abandonné tout-à-fait au courage qui le poussait, à l'instinct militaire qui était en lui, aux nobles hasards qu'il aimait le plus, les hasards d'une guerre où chacun payait de sa personne, pleine de dangers et de périls, et dans laquelle chacun jouait sa tête à l'infini.

Devant lui se sont abaissées les Portes-de-Fer. Seule l'armée d'Afrique pourrait dire combien le prince royal avait toutes les vertus des grands capitaines. Il avait conquis tous les cœurs par la vivacité et l'énergie d'une éloquence naturelle qui lui faisait trouver à l'instant même ce qu'il y avait de mieux à dire. Quant au danger, il le recherchait comme un homme qui n'a pas longtems à se donner les vives joies des coups de fusil, des surprises, des siéges, des vives misères de la bataille. Peu s'en fallut que plus d'une fois il ne mourût sur cette terre désolée. Cruelle mort! mais que le ciel en eut été loué, si la France avait pu prévoir que son prince bien aimé serait brisé à deux pas de la maison paternelle, et que son vieux père, et sa mère au désespoir, et tous ces jeunes gens qui aimaient tant leur frère, n'auraient plus qu'à ramasser un cadavre dans la poussière des avenues de Neuilly!

Quant aux parties de sa vie privée et pacifique, elles sont charmantes. Le prince royal était un noble jeune homme qui avait en lui-même le germe heureux des plus douces, des plus honnêtes et des plus élégantes passions. Un vif sentiment de l'art, de la forme, s'était développé en lui de fort bonne heure; il avait tous les goûts savans de l'antiquaire; il aimait toutes les recherches ingénieuses des beaux-arts; il marchait, par son goût et son instinct, un peu en avant de tous les artistes, ces heureux passionnés de la forme et de la couleur. Jeune homme, il était pour tout ce qui était jeune; prince royal, il prenait parti pour tous les persécutés. Il aimait les hardis lutteurs, les novateurs dans tous les genres, les chercheurs de nouveaux mondes, et il les soutenait de toutes ses forces. Son appartement des Tuileries était un véritable musée où brillaient surtout les artistes méconnus, ceux dont la foule ne veut pas, ceux que le bourgeois dédaigne, ces nouveaux arrivés dans la carrière, ces révolutionnaires de la forme de la couleur. Dites-nous un nom autour duquel se sont livrées des batailles, et vous trouverez que ce nom-là a été parmi les noms protégés du duc d'Orléans.

C'est ainsi que le prince royal, pauvre comme il était, grace à sa passion pour tout ce qui était utile et bon, avait trouvé le moyen, à force de bon goût et de bons conseils, d'être le plus grand protecteur des beaux arts de ce temps-ci. Il devinait à merveille tout ce qui était le génie; il le découvrait partout où il était, il le suivait à la piste, il le forçait dans ses retranchemens d'isolement et de modestie. Il est un des premiers qui aient mis aux dessins et aux tableaux de Decamps la grande valeur qui leur était due; il s'était passionné pour ce mouvement, cette couleur, cette chaleur tout africaine; et comme l'artiste insouciant ne produisait pas assez au gré du prince, le prince allait chez lui, il grimpait dans son nuage. Il n'y a pas trois mois de cela, on frappe à la porte du peintre.—Entrez!—Ah! Monseigneur, que de grâces à vous rendre pour avoir monté tous ces étages!—Tenez, dit le prince voilà votre habit neuf que monsieur votre portier m'a chargé de vous porter!—Et de rire. J'en connais cent qui sont tout prêts à dire ces bontés, ces encouragements, ces louanges, à propos du prince royal.

Les poëtes de ce temps-ci, non moins que les artistes ont aimé le prince royal. Le premier, et il n'était encore que le duc de Chartres, M. le duc d'Orléans a encouragé les essais d'un secrétaire de son père; il protégea de sa présence les premiers drames de M. Alexandre Dumas—Un jour, dans une foule, M. le duc d'Orléans reçut une pétition signée Beranger. A l'instant même le voilà qui se fait présenter au grand poëte, le désignant comme un des amis de sa jeunesse, comme son Tyrtée inspiré et inspirateur, le saluant par ses plus beaux vers, comme il faut saluer les poëtes. Qui donc a mis à la mode les vers de M. Alfred de Musset, sinon le jeune duc d'Orléans? Le prince aimait cette façon cavalière et leste d'être un poëte; il se plaisait à voir cette Muse court vêtue, n'ayant que la cape et l'épée, et il l'aida à faire son chemin dans le monde.

M. Victor Hugo a fait mieux qu'eux tous: il a donné à M. le duc d'Orléans plus d'une occasion de montrer son âme généreuse. Le poëte a dit au prince: Voilà d'honnêtes gens qu'il faut sauver, et le prince a répondu au poëte en les sauvant.

S'il était en effet rempli d'une bienveillance inépuisable, il faut le demander à quiconque l'a imploré pour soi-même ou pour les autres. Vous lui envoyiez une lettre par la poste en disant: *Sauvez-nous, nous périssons*; et il vous répondait, à l'instant même, heure pour heure. Ainsi a-t-il fait pour celui qui écrit ces lignes; le jour où l'inondation avait réduit à la misère plus d'un pauvre mineur de Saint-Etienne, le prince envoya à l'écrivain une grosse somme d'argent pour ses pauvres. En même temps il s'y prenait de la façon la plus délicate pour expliquer sa bienfaisance. Il était affable pour tous. Il était prêt à tous les genres de travaux et d'émotions. Au milieu de la bataille, en Afrique, il demandait des nouvelles de sa femme et de son enfant. Il passait sans effort d'une question politique à une symphonie de Berlioz, d'un projet de tableau à une discussion de la Chambe des Pairs; il se jouait des sciences les plus abstraites, demandant à chacun ce qu'il savait le mieux, tirant de tous les hommes les instructions et les lumières qu'il en pouvait espérer; en toute chose il allait droit au fait, sans compliment, sans périphrase, ne disant rien sans cause, ne faisant rien sans raison, étudiant les affaires avec les gens du métier, et toujours conservant une opinion qui lui fut propre. Ajoutez un grand travail de toutes les heures, un progrès de tous les jours, une attention scrupuleuse à se rendre compte de tout ce qui était grand, utile, ingénieux, soit en France, soit à l'étranger, connaissant les hommes, rendant à chacun ce qui lui était dû d'estime, d'approbation, de déférence. Tel était ce prince que nous avons perdu il y a trois jours à peine, et qu'il nous faut pleurer comme les Romains ont pleuré deux ou trois de leurs princes, dont il est parlé dans les poëtes et dont l'historien latin a dit quelque part:—*Breves et infaustos populi romani amores*!

Il n'est plus! et pendant que les politiques défendent la chose publique autour de ce tombeau qui n'est pas encore fermé, les poëtes, les artistes, les savants sevrés pleurent à l'envi tant de jeunesse, d'intelligence, de bonté, de courage! Pas une voix qui ne dise cette louange suprême, pas un cœur qui ne soit ému, pas une sympathie qui ne soit obéissante à tant de malheur! Le décorde même de cette louange ne la rend que plus naturelle et plus touchante. L'autre jour, dans un champ de la Normandie, tout battu par le soleil, une pauvre femme coupait de l'herbe en poussant de gros soupirs.—"Mais, lui dis-je, qu'avez-vous donc à être si triste?"—Hélas! repartit-elle, des voyageurs m'ont dit en passant que le duc d'Orléans était mort, et je le pleure! Lui et moi nous étions du même âge, nés le même jour, à la même heure: moi pauvre et vieille déjà, lui tout puissant et tout jeune, il est mort; je suis vivante, occupée à faire de l'herbe pour mes vaches. Cela me console de pleurer."

Quels vers, quels hommages, quels regrets unanimes, valent les deux grosses larmes que versait cette pauvre femme en songeant à ce prince qu'elle pleurait, parce qu'elle et lui ils étaient nés le même jour!

Cette bonne femme a révélé, sans le savoir, le motif de tant de regrets, de tant de pitié, de tant de larmes. Quoi de surprenant, en effet, que la France soit [illegible] prince royal de tant de larmes, [illegible] ne lui étaient-ils pas nés aussi le même jour?

JULES JANIN.

[illegible]

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR.

L'Abeille,	[illegible]	De Boston 1er. Oct.
[illegible]	[illegible]	De New York.
Le Great Western,	[illegible]	[illegible]

LISTE MARITIME
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

PARTIS.

[illegible] York, T & S Toby & Bogert
[illegible] New York, Hullin & [illegible]
[illegible] S & J P Whitney
[illegible] Philadelphie, T & S Toby & Bogert

ARRIVES.

Remorqueur Panther, Bache, des Passes, avec [illegible]
[illegible] Martin, des Passes.
[illegible] de Brème.
[illegible] Thomaston.
[illegible] de Vera Cruz.
[illegible] de Laguna.
[illegible] de Baltimore.
[illegible] de Matamoros.
Steamer [illegible], Elliot, Vicksburg.
" Gen. Harrison, Goter, Baton Rouge.
" [illegible], Brooks, Caire.
" [illegible], Vicksburg.
" Creole, Hiern, Pascagoula via Mobile.
" [illegible] Arkansas, Johnson, Vickburg.
" [illegible], Allen, Mobile.
" [illegible] Tunica.
" A. Fusilier, [illegible], Baton Rouge.
" Gen. Pratt, Martin, Belize.
" Norma, Maxwell, Vicksburg.
" Tippecanoe, Frazer, Louisville.
" New Albany, Brooks, New Albany.

DERNIERES DATES.

New-York	sept 11	Londres	août 19
Boston	sept 11	Liverpool	août 20
Baltimore	sept 11	Paris	août 17
Washington	sept 12	Havre	août 21
Philadelphie	sept 11	Bordeaux	août 18
Charleston	sept 13	Madrid	août 6
Vera-Cruz	août 31	Cadix	août 8
Mexico	août 29	Havane	août 25
Tampico	août 20	Galveston	sept 20

☞ Nous sommes invités à appeler l'attention du public [illegible] Vincent & De Feriet, 115, rue de Chartres.

AVIS.

[illegible] succession de feu sieur Martin [illegible] de présenter dans le plus bref délai [illegible] de cette succession, leurs titres [illegible] Paroisse St. Jean Baptiste, le 17 septembre 1842. [illegible] PERRET.

20 sep—4t en 4ej

PERDU—Un billet daté de [illegible] septembre 1842, tiré par S. Lovett Waldo, à l'ordre et endossé par Wm. E. Murphy, de la somme de $100, payable à 60 jours de date, le paiement ayant été arrêté celui qui le trouvera voudra bien le laisser au bureau de cette feuille. 20 sep—3

$10 DE RECOMPENSE.

IL a été volé ou perdu lundi ou mardi dernier, 12 du courant, une miniature d'homme dans un petit cadre oval avec un filet d'or autour; derrière, il y avait un réseau lequel il y avait des cheveux. Cette miniature appartient à une veuve qui vient de perdre son mari. Les bijoutiers et autres, sont priés de l'arrêter s'il était présenté à eux et ils recevront la récompense ci-dessus. On peut même garder le cadre si l'on veut; l'on ne désire avoir que la miniature et les cheveux. S'adresser rue Ste. Anne No. 18, vis à vis la Place. 20 sept—3

LE public est prévenu de ne pas négocier une traite tirée par le capt. Taylor, de la Balise, sur MM. Palmer & Johnston, de cette ville, pour cent piastres; ladite traite est endossée par le capt. R. W. Foster, mais non acceptée.
20 sept J W STANTON & Co.

VIN DU RHIN—Hock mousseux, en quarts et pintes, Schloss Johannisberg, Cabinet, Hochelmer, Rudesheimer, Leibfraumilch, Geisenheimer, Assmanshauser rouge, tous vins de choix de 1834, et garantie qualité très supérieure.
20 sept E & F T PRESCOTT, 15, Canal Row

VINS de Bourgogne et de Moselle—En caisses, qualité de choix, à vendre par E & F T PRESCOTT,
20 sept 15, Canal Row

FARINE, whiskey &c.—400 barils farine superfine fraîche; 75 barils whiskey rectifié, 100 demi barils bœuf mess, 19 boucauts plats-côtés de Cincinnati. A vendre par JOSEPH LANDIS,
20 sept 16, Poydras

VIEUX vins de Madère et de Sherry—5 pipes Madère, 25 demi pipes Sherry, à vendre par J N RICULFI,
20 sept 40, Royale

CIGARES de la Havane, à vendre par
20 sept J N RICULFI, 40, Royale

FICELLE—6 balles, à vendre par
J N RICULFI, 40, Royale

TRAITES sur Boston, de 10 à 60 jours de vue, à vendre par LEVI H. GALE,
20 sept 95, rue Commune

TRAITES sur Boston, à vendre par
20 sept RICE & HATHAWAY, 71, Magasins

TRAITES sur Paris, à vendre par
20 sept BOUTIN, GALLY & Co.

LETTRES de Change sur Londres, et New-York, à vendre par O H MESSEGAES,
20 sept 36, Vieille Levée

TABAC du Missouri—25 boucauts en feuille, à vendre par HAWTHORN & WOODS,
20 sept 65, Gravier.

PELLES et Pincettes—10 douzaines de différentes descriptions, à vendre par
20 sept HAWTHORN & WOODS, 65, Gravier.

CORDAGES de Manille, convenables pour steamboat, à vendre par FOSDICK & BRO.,
20 sept 66, Camp.

TABAC—18 caisses manufacturé de Virginie, à vendre par FOSDICK & BRO.
20 sept 66, Camp.

LIMONS—30 caisses limons, les seuls qui soient en ville, à vendre par
20 sept J. ROBERT & Co. 3, Magasins

AMANDES sans coques—En caisses de 25 livres, en gaules et à vendre par
20 sept J. ROBERT & Co. 3, Magasins

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet, marque de choix, constamment en vente par
20 sept MANUEL BLASCO, 26, rue Commune

SUCRE de la Havane—Blanc et jaune, à vendre par
20 sept MANUEL BLASCO, 26, rue Commune

SUCRE blanc et brun, de la Havane, en magasin et à vendre par J. ROBERT & Co. 3, Magasins. 20 sept

CIGARES—Havane et Principes, en magasin et à vendre par J. ROBERT & Co. 3, Magasins. 20 sept

FARINE—300 barils en débarquement des steamers Tippecanoe et New Albany, à vendre par
20 sept FERGUSON & REID, 20 Poydras

WHISKEY—[illegible] barils en débarquement du Tippecanoe, à vendre par
20 sept FERGUSON & REID, 20 Poydras

GRAISSE—100 barillets et 25 barils belle graisse, en gaules et à vendre par
20 sept FERGUSON & REID, 20, Poydras

CRACKERS—25 barils crackers au beurre, à vendre par
20 sept FERGUSON & REID, 20, Poydras

RIZ—[illegible] en débarquement du brick T. Street, à vendre par
20 sept WOOD & SIMMONS, 80, Magasins

FERGUSON & REID ont en magasin et offrent à vendre au No 20, rue Poydras.
300 rouleaux cordes du Kentucky, 200 pièces toile dito, 80 balles ficelle, 70 barils eau de vie américaine, 20 dito genièvre américain, 60 dito vieux whiskey Monongahela, 8 surons Indigo espagnol, 10 barriques huile de baleine, 100 paniers bouteilles à porter. 20 sept

A LOUER—Les logements de famille, très commodes, à l'étage au dessus de la banque du Commerce, avec de vastes salles dans la cour.
20 sept GEO. O. HALL, encanteur.

A LOUER—Le bas de la maison située rue Douane, No. 24.—Ce logement est très convenable pour faire un office d'avocat, de notaire, &c. S'adresser chez MM. TOOLE & BARRIERE, rue de Chartres, No. 20 ou sur les lieux. 17 sept.

TROUVE—Un petit Mulâtre âgé d'à peu près quatre ans, a été trouvé vendredi dernier, à l'encoignure des rues Apollon et Felicité, ville de Lafayette; lequel enfant a été laissé à la geole de la paroisse de Jefferson. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.
20 sept—3 MANUEL J. GARCIA, shérif.

SAUCISSONS de Lyon—Reçu par le Rubicon, arrivant du Havre, un tonneau Saucissons de 1re. qualité, à vendre par J. E. LOREILHE,
17 sept enc. Royale et Douane.

EAU DE SELTZ—Nouvel envoi reçu directement des sources, à vendre en gros et en détail, par
17 sept J. E. LOREILHE, enc. Royale et Douane.

CIGARES de la Havane—Un petit lot d'une des meilleures marques, à vendre à prix coûtant, par
17 sept J. E. LOREILHE, enc. Royale et Douane.

MAQUEREAUX—200 barils nos. 1, 2 et 3, à vendre par N D CHAMBERLIN,
17 sept 75, Magasins.

HUILE de Tanneurs—Un petit reste, à vendre à prix par N D CHAMBERLIN,
17 sept 75, Magasins.

SAVON à toilette et à barbe, et savon commun, à vendre par N D CHAMBERLIN,
17 sept 75, Magasins.

CAFE Moulu—60 caisses, à vendre par
17 sept N D CHAMBERLIN, 75, Magasins.

ENCRE Rouge et bleue—17 gallons, à vendre par
17 sept N D CHAMBERLIN, 75, Magasins.

MEUBLES—Sofas, bureaux, tables à dessus de marbre, &c. faits à la dernière mode, à vendre par
17 sept N D CHAMBERLIN, 75, Magasins.

MARCHANDISES pour Tailleur—Ouate rouge, blanche, serge, boutons, soie noire à coudre, fil plombé de Marshall, à vendre par
17 sep PEET & NORTH, 12 Chartres

A VENDRE par le soussigné;
Couvertures de laine françaises, 3 points,
Toile d'emballage de l'Inde très épaisse,
Plomb de chasse de tous numéros,
Toile de Russie et de coton pour voiles et prélarts,
Sucre de la Havane blanc et brun,
Verres à vitre toutes grandeurs,
Serrures [illegible] assorties,
Clous assortis,
Indigo de Guatemala,
Damesjeanes françaises de 5 gallons.
17 sept—3 J. ALBERT, 92, rue St. Louis.

PLANCHES [illegible], en pin et en cypre—100,000 pieds planches pour plancher, [illegible] à vendre [illegible] Peinsaignère des rues Levée et Piété, [illegible] municipalité.
On recevra en paiement les billets des banques de l'Etat, de l'Etat, du Canal, du Commerce et de la Cité, comme [illegible]. 15 sept—3

MARCHANDISES pour le marché mexicain:
[illegible]
[illegible] blancs, Madapolams,
[illegible]
[illegible] (organdis,)
[illegible]
[illegible]
Papier [illegible] &c. &c. &c.
A vendre par R. D. BLOSSMAN,
15 sept 35, Bienville

EAU DE VIE Pinard, d'Alexandre [illegible] en demi pipes, quarts de pipes et barils, [illegible] de la Douane; vieille eau de vie [illegible] de Hollande, vins de Madère et de Sherry [illegible] de 1, 2, 3 et 5 gallons; [illegible] vin de Porto et de Lisbonne, Sherry [illegible] Madère de choix, vieux, et de [illegible] de Frontignan en caisses [illegible] à prix [illegible] & F. T. PRESCOTT,
15, Canal Row

[illegible]

P. ROY & MICHEL, No. 16 rue St. Philippe, offrent à vendre d'importation récente: 700 paniers huile paillée, 150 caisses vin Muscat, 350 caisses [illegible] anglaises, 600 caisses eau de fleur d'orange, [illegible] vermicelle, 100 caisses [illegible]
[illegible] P. ROY, MICHEL.

[illegible] CANTIN, BAHAN & Co.
[illegible] à vendre par CANTIN, BAHAN & Co.

CARTES du Mississippi, du [illegible] de la Floride occidentale et de la Louisiane, à vendre par
16 sept ALEX. GOW, 20, [illegible]

DAMESJEANNES de cinq gallons, à vendre par
16 sept ALEX. GOW, 20, Bienville

TRAITES sur Boston à vendre par J H ASHBRIDGE,
16 sept 97, Camp

BEURRE de Goshen—16 barillets frais, à vendre par
16 sept TUFTS & HOBART, 22, Douane

CHAISES—Venant à vendre [illegible] New York, Boston, Philadelphie et Baltimore, à vendre par
17 sept J. ALBERT, 92, rue St. Louis.

SUCRE DE LA HAVANE, blanc et jaune, à vendre par MANUEL BLASCO & Co.
17 sept 26, rue Commune

CIGARES DE LA HAVANE—Un assortiment complet de toutes marques, y compris les Regalias, Conchas et toutes les marques de choix, constamment en magasin et à vendre par MANUEL BLASCO & Co.
17 sept 26, rue Commune

WHISKEY—40 barils rectifié, en débarquement du Pennsylvania Valley, à vendre par
17 sept MERLE, BEYLLE & Co., 46, Vieille Levée.

CIDRE d'Angleterre—[illegible] en débarquement du Balise [illegible], à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.,
17 sept 46, Vieille Levée.

LAINES du Mexique—125 [illegible], en débarquement de [illegible], à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
17 sept 46, Vieille Levée.

SATINETS—Un grand assortiment [illegible] de vendre pour du comptant par
17 sept PEET & NORTH, 12 Chartres

COTONNADES ANGLAISES Article supérieur, à vendre par
17 sept PEET & NORTH, 12 Chartres

COUVERTURES françaises [illegible] qualités, à vendre par
17 sept PEET & NORTH, 12 Chartres

DRAP [illegible]—Un [illegible] à vendre par
[illegible] PEET & NORTH, 12 Chartres

[illegible]—Un assortiment complet reçu, à vendre pour du comptant par PEET & NORTH,
12 Chartres

CALICO américain—60 caisses, à vendre à bon marché pour du comptant par
17 sep PEET & NORTH, 12 Chartres

FLANELLES—Blanche, rouge, jaune et verte dernière mode reçues, à vendre à bon marché pour du comptant par PEET & NORTH,
17 sep 12 Chartres

TOILE d'emballages des Indes à vendre par
16 sep G E CLIFFORD, 76 Magasins

BLANC de Baleine—200 caisses en débarquement à vendre par G E CLIFFORD,
16 sep 76 Magasins

FARINE—100 barils superfine, 20 barils fine, en magasin, et à vendre par WOOD & SIMMONS,
[illegible] 80, rue des Magasins.

TOILE à voile de Russie—[illegible] pièces assorties, de diverses qualités, toile en coton, américaine; idem de Russie et d'Angleterre, à vendre par
WOOD & SIMMONS,
16 sep 80 Magasins

PEINTURES—Un assortiment de Vert Saxon, mine de plomb rouge, ochre jaune, noir et litharge, venant d'être reçu et à vendre par
17 sept N D CHAMBERLIN, 75, Magasins.

OUATE blanche et noire, à vendre par balle par
17 sep PEET & NORTH, 12 Chartres

JEANS du Kentucky, à vendre par PEET & NORTH,
17 sep 12 Chartres

COTON de Lowell 120 balles 7/8 et 4/4 à vendre pour du comptant par
17 sep PEET & NORTH, 12 Chartres

CORDES d'emballage de Russie—[illegible] rouleaux de qualité supérieure, ayant droit à un drawback de 2 1/2 par livre à vendre par WOOD & SIMMONS,
16 sept 80 Magasins

THE et café de Rio et de Java, en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS,
16 sep 80 Magasins

VINS—De Bordeaux et de Marseilles, en barriques, en débarquement du navire St. Mary et du Queen Victoria, de New York, à vendre par
16 sep O H MESSEGAES, 36 Vieille Levée

VIN de Champagne et de Hock, de qualité supérieure, 300 caisses, à vendre par N D BLOSSMAN,
16 sep 35 Bienville

LAINE du Mexique—200 balles, à vendre par
16 sep R D BLOSSMAN, 35, Bienville

FARINE—100 barils marque Bakers, actuellement en débarquement du bateau à vapeur Ohio Valley, à vendre par CHAS. DOANE & Co.,
16 sep 60, Poydras

MAQUEREAUX frais et Morue—80 barils maquereaux no. 3, 500 caisses morue, venant d'arriver et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
16 sep 60 Gravier

CHAPEAUX—Un assortiment [illegible] feutre de soie et en laine [illegible] constamment en magasin et à vendre par A F DUBBAR & Co.
10 sep 36 Douane

TOILE d'emballage d'Allemagne—en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 60 Royale.

DAMESJEANNES—en magasin et à vendre par
16 sep HAGEDORN & CRAMER, 60 Royale.

JAMBONS de Westphalie en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
16 sep 60 Royale

COUVERTES—En magasin et à vendre par
15 sept HAGEDORN & CRAMER, 60, Royale

FLANELLES—En magasin et à vendre par
15 sept HAGEDORN & CRAMER, 60, Royale

HUILE DE PALMACHRISTI—30 barils et 25 caisses en magasin et à vendre par CHS. DOANE & Co.
15 sept 60, Poydras

PLOMB EN BARRES—100 caisses et barillets, à vendre par CHS. DOANE & CO.
15 sept 60, Poydras

CORDES D'EMBALLAGE—200 rouleaux, à vendre par CHS. DOANE & CO.
15 sept 60, Poydras

TABAC—100 caisses à bas prix, à vendre par
15 sept CHS. DOANE & CO. 60 Poydras

CITRONS—100 caisses citrons, à vendre par
13 sept J ROBERT & Co.

AMANDES—60 caisses amandes sans coques, à vendre par J ROBERT & Co.
13 sept

CIGARES—De la Havane, Regalias, Conchas et Principes, à vendre par J ROBERT & Co.
13 sept

CHAPEAUX—50 caisses chapeaux noirs, de Russie, à bas prix, en débarquement du navire St. Mary et à vendre par FROST & Co.
13 sept 9, Canal

RUSSETTS de Newark—10 caisses brodequins de Russie, cuirs tannés avec de l'écorce, article supérieur, à vendre par FROST & Co.
13 sept 9, Canal

PANTALONS de jersey bleue et de casinette, à vendre par FROST & Co.
13 sept 9, Canal

VIN de Madère—En caisses, de qualités supérieures, marques de Welsh, Graps, Vialacondo et Lind Lizzie, à vendre par E & F T. T. PRESCOTT
15 sept 15, Canal Row

VIN de Sherry très supérieur, en caisses et damesjeannes; Amontillado pâle et brun, à vendre par
E & F T. T. PRESCOTT,
15 sept 15, Canal Row

BEURRE—80 barillets et demi barils, en magasin et à vendre par JOHN B SHAW & Co.
13 sept 85, Poydras

GRAISSE—100 barillets en magasin et à vendre par
13 sept JOHN B SHAW & Co, 85 Poydras

FARINE—800 barils en [illegible] actuellement en débarquement et à vendre par
10 sept C DOANE & Co, 60, Poydras

SUCRE—20 boucauts sucre, en magasin et à vendre par
1 sep H ROBITAILLE, Enc. Notre Dame et Commerce

SEL d'Epsom—30 barils, 10 caisses sel d'Epsom de Baltimore, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
10 sep 20, Commune

HUILE de vitriol—25 carboys, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
10 sep 20, Commune

VERRES à vitres et blanc de plomb—400 caisses verres à vitres de Philadelphie, et 200 barillets blanc de plomb à vendre par JARVIS & ANDREWS,
10 sep 20, Commune

CHROME vert et jaune—10 caisses, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
10 sep 20, Commune

PANACEE—20 caisses, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
10 sep 20, Commune

SUCRE brut de la Havane, à vendre en magasin par
10 sept SCHMIDT & Co, 30, Bienville

VERRES à vitres français, en magasin et à vendre par
10 sept SCHMIDT & Co, 30, Bienville

WHISKEY Ecossais—Quelques demijeannes de whiskey d'Ecosse, véritable, très vieux, à vendre par
B. & A. SOULIE,
9 sept 86, rue Bienville, en [illegible]

SON—300 sacs en débarquement du steamboat Charlotte, à vendre par
10 sep WOOD & SIMMONS, 80 Magasins

HUILE d'Olive—100 caisses [illegible], à vendre par WOOD & SIMMONS,
10 sept 80 Magasins

FIL FARQUHARSON.

8 CAISSES en débarquement du navire Hope, à vendre par DUNCAN KENNEDY,
10 sep [illegible]

HUILE d'olives de la marque Pinguel, en paniers de 12 bouteilles et 24 demi bouteilles, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
18 sep 62 St. Louis

SARDINES à l'huile en boites et demi boites, à vendre par AUG. MOLIER,
12 sept 62, rue St. Louis.

CIMETIERE CYPRESS GROVE.

UNE portion de [illegible] emplacements à des [illegible] pour la construction des tombes pour chacune [illegible] en plâtre. Ce terrain a été dernièrement [illegible] de fossés, d'arbres et d'arbustes.

Un plan peut être vu au bureau de la Compagnie d'Assurance des Pompiers, où il sera reçu des ordres pour des fours, des terrains et des tombes.

GEORGE REDFERN.

3 sept Bureau de la Comp. d'Assurance des Pompiers.

MAISONS A LOUER.

UNE maison en briques à 3 étages, située rue de Marigny, entre la rue du [illegible] [illegible]

[illegible]

MAGASIN A LOUER [illegible]

[illegible]

PAR LE MARSHALL
DES ETATS-UNIS.

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS, District Oriental de la Louisiane—No. [illegible]

[illegible]

40 actions du fond capital de la banque [illegible]
50 do do do [illegible]
70 do de la Cie. [illegible]
[illegible]
Conditions de la vente, [illegible]
[illegible]

10 sept—25—28, [illegible]

EN FAILLITE.

[illegible]

[illegible] de coton, marque "Eagle factory." [illegible] des Indes Orientales.
[illegible] en meubles et installations.
Conditions de la vente, comptant.

A. SIDNEY ROBERTSON,
10 sept—25—19, 21 et 1er Marshal des E. U.

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS, district Oriental de la Louisiane—No. 115—Lucien Hermann, chargé de la vente des biens de la faillite de Wm. G. Hewes & Fédéric Durrive, en faillite.

En vertu d'un ordre de cour, émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis, pour le district susdit, j'exposerai en vente publique, le lundi 3 octobre 1842, à 10 heures A. M. à la résidence de F. Durrive, encoignure des rues des Remparts et Ursulines,

Un lot de meubles,
Une berrouche et un cheval.
Conditions de la vente, comptant.

A. SIDNEY ROBERTSON,
16 sept—3t 19, 21 et 1er Marshal des Etats Unis

VENTES DE SHERIF.

No. 4,360—F. Dubertrand, tuteur du mineur Jacques Levi gue, vs. Anne Orishye de L'Homaca, épouse séparée de corps et de biens de John Wade.

COUR DE COMMERCE.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique au café de la Bourse de la Cité, rue St. Louis le samedi, 22 octobre 1842, à l'heure de midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un certain lot de terre situé au faubourg Ste. Marie de cette ville, mesurant trente pieds de face à la rue St. Paul, sur cent vingt pieds de profondeur, et borné d'un coté par la propriété de veuve Jean Puich, et de l'autre par celle de Felix Gros. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus. Cette propriété est assurée pour la somme de $4,000.

Conditions, comptant.

L. A. DUCROS,
20 sept—3t en 2d Sherif de la Cour de Commerce.

No 4,300—François Gerdère vs. la Compagnie de Navigation d'Orléans.

COUR DE COMMERCE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, au café de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, le mardi 20 septembre 1842, à midi,

Tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse aux deux propriétés suivantes, saisies dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o Un certain morceau, ou portion de terre situé entre le lot de la défenderesse, ayant vis Pointe fort St. Jean, et [illegible] de terre [illegible] de Jean Lange.

2o Un morceau de terre situé au nord-ouest et derrière le dernier [illegible] pieds à l'avenue du Canal Carondelet [illegible] saisi sur la propriété de 2,119 pieds.

Conditions, comptant.

L. A. DUCROS,
13 sept—3t en 2d Shérif de la Cour de Commerce

No. 948—Richard Richardson, subrogé aux droits de S. T. Hobson & Co. vs John D. Bein, Mary Connelin, intervenant sur injonction—Fi. fa. contre M. Connelin et L. E. Forstall.

COUR DE COMMERCE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, au café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le mardi 20 septembre 1842, à midi,

La mulâtresse BIDDY, âgée d'environ 27 ans, avec ses quatre enfants, savoir: [illegible]

Conditions comptant.

L. A. DUCROS,
10 sept—3 en 2d Shérif de la Cour de Commerce.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Dans l'affaire des Directeurs de la Banque des Marchands demandant une [illegible] No. 21,165

Tous les créanciers et autres personnes intéressées dans cette affaire sont notifiées d'avoir à déduire sous dix jours à compter de la première publication du présent, les raisons pour lesquelles le compte et le tableau provisoire enregistré ne seront pas homologués et les fonds distribués conformément au dit tableau.

Par ordre de la Cour, le 14 septembre 1842.

F. LE BLANC,
15 sept—3 en 10j Député Greffier

LE SCHISME
DE L'EGLISE ST. LOUIS,

Brochure contenant tous les documents officiels, les articles qui ont paru à ce sujet, et la dernière réponse à M. Fourier, ainsi que le résultat de l'élection.

A VENDRE

A l'imprimerie de l'Abeille et chez les libraires français de cette ville.

Prix .... 50 cents.

IMPRESSIONS
ON EXECUTE
A l'Imprimerie de l'Abeille,
Toute espèce d'Ouvrage,
Affiches de steamboats et de Théatres,
Connaissemens, Blancs de Notaires,
Cartes d'annonces et autres,
Pamphlets, Circulaires, Bordereaux, &c.
AVEC PROMPTITUDE
ET A DES PRIX MODÉRÉS.

L'ACTE

Pour empêcher d'une manière plus efficace
L'ENTRÉE DES GENS DE COULEUR LIBRES
Dans l'Etat, et pour d'autres objets,

Imprimé en pamphlet, en anglais et en français, à vendre à l'imprimerie de cette feuille, et aux librairies de MM. Morel, rue Royale, et Hébert, rue de Chartres.

Prix .... 25 cents.

LES soussignés rempliront tous les ordres que les négociants pourront recevoir des habitans pour des envois de CHAUX, CIMENT, BRIQUES A FEU, &c. payables en Jer. décembre ou au 1er. janvier, ou bien de remplirent les ordres que les négociants recevraient des habitans, pour les articles susdits en prenant les risques de paiement pour leur compte. ALFRED KEARNEY & Co.
13 sept—6 60, rue Gravier

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société de Lockart, Fearn & Donegan, de cette ville, et à Huntsville, Alabama, expirée par limitation, le 21 de ce mois, est dissoute. Les affaires de la maison seront réglées par n'importe lequel des associés, qui se servira de la signature de la raison pour la liquidation seulement.

THOS. LOCKART,
THOS. FEARN,
20 août—6 24e JAS. J. DONEGAN.

SANGSUES.
Entrepot général, rue du Quartier, No. 46, entre Condé et Vieille Levée.

REÇU par le navire RUBICON, des Sangsues de bonne qualité et belle grosseur, à vendre à bon prix.

Ayant [illegible] des réservoirs, les marchands et les [illegible] toujours à l'entrepot des Sangsues fraîches et de bonne qualité.

Les ordres pour la campagne seront promptement exécutés. 13 sept—3m

REÇU par les derniers arrivages du Havre et Hambourg. Assortiment de qualité supérieure, bleu et blanc,
[illegible] de de bleu et rose,
[illegible] de couleurs assorties,
[illegible] doubles, cordés et ordinaires,
[illegible] bleu et blanc,
[illegible] rayé et carreaux bleu et blanc,
[illegible] noir uni, dito pour demi-deuil,
[illegible] de batiste coulent et rivière, gaunt et noir [illegible]
[illegible] très beaux,
[illegible] de de et en fiel différentes qualités,
[illegible] et unis 5/4, 6/4 et 7/4,
[illegible] noire 5/4 et 6/4 de large,
[illegible] très fine, et une quantité d'autres articles reçus [illegible], à vendre à bas prix par
E. DE GOER & ZIFFLARD,
[illegible] 61, Chartres.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Vandalia du Havre, les marchandises suivantes:
[illegible]

[illegible]

PAQUEBOTS.

[illegible] steamer [illegible] C. John [illegible] Pour fret [illegible]

[illegible] qu'il continuera
13 sept—3

[illegible] Van Buren, Fort [illegible] Arkansas—Le [illegible] paquebot regulier AR[illegible] Beatty partira pour [illegible] samedi, 17 du [illegible] ou passage, s'adresser [illegible]

[illegible] & COCKAYNE,
[illegible] et 20, Nouvelle Levée

[illegible] Vicksburg et l'embouchure [illegible]
13 sept

[illegible] Baie St. Louis, Pass [illegible] Pascagoula. [illegible] MON[illegible] tous les samedi [illegible]

A. S. BLOO,
Bureau de la ligne de la malle des E. U.
[illegible] 20, rue du Camp

UNE PIASTRE SEULEMENT, pour aller et revenir.

PAQUEBOT DU LAC ET DE LA MOBILE.
Partant régulièrement toutes les semaines.

POUR la Baie St. Louis, Passe Christian, Biloxi et Pascagoula—Le superbe bateau neuf et à basse pression CREOLE, capitaine R. A. Hiern, partira du bout du chemin à coulisses au lac, tous les samedi soir, à l'arrivée des chars de six heures et sera de retour les lundis matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

J & R GEDDES,
20 sept—3 61, Commune

Paquebot de chaque semaine, pour Pensacola par la voie de la Mobile.

Le bateau à vapeur, porteur de la malle, MONMOUTH, capt Griffin, partira tous les lundis après l'arrivée des chars de six heures, touchant aux [illegible] intermédiaires; il sera de retour les vendredis au matin. Pour fret ou passage, s'adresser à A. G. BLOO,
3 sept Bureau de la malle des E. U. 20 rue du Camp

Paquebot de chaque semaine pour Pensacola, par la voie de la Mobile.

En ne [illegible] qu'un jour à Pensacola—Le bateau à vapeur porteur de la malle, [illegible], capt [illegible], partira les lundis après l'arrivée des chars de onze heures, touchant aux débarcadères intermédiaires, et sera de retour les vendredis matin. Pour fret ou passage, s'adresser à A. G. BLOO,
3 sept Bureau de la malle, 20 Camp

ARRANGEMENT D'ETE.
POUR BATON ROUGE, Port Hudson, Bayou Sarah et Tunica—Le steamboat BRILLANT, partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis et vendredis à dix heures du matin, à son retour il partira de Bayou Sarah tous les lundis et vendredis à 10 heures du matin, et arrivera à la Nouvelle Orléans, tous les lundis et vendredis soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine Hart ou à STETSON & AVERY, ou à
HAWTHORN & WOODS, rue Gravier.

A ses voyages des dimanches, le Brillant n'ira pas plus haut à la cote qu'au Bayou Sarah 20 juin

POUR LIVERPOOL.

Le beau navire A 1, HOPE, capitaine Soule, ayant la moitié de son chargement engagé, sera prêt à partir sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord au capitaine Soule, au-dessus de la Presse d'Orléans, ou à
LEVI H. GALE
20 sept 95, rue Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe ADRIAN, capitaine Davis, partira sous peu. Pour fret de 500 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à S & J P WHITNEY,
20 sept 73, Camp

POUR BOSTON—Le navire de première classe CLARISSA ANDREWS, capt. Colby, est en chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la Presse d'Orléans, ou à
S & J P WHITNEY,
20 sept 73, Camp

POUR MARSEILLES—Pour partir le 1er. octobre—Le navire fin voilier MARCIA CLEAVES, capitaine Thompson, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L H GALE,
17 sept 95, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire de 1ère. classe CHASE, capitaine Welsh, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
GEO. GREEN & BRO. 60, Gravier
13 sept

POUR PHILADELPHIE—La barque RUSSIA, capitaine Gillet, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis les bateaux triangles ou à J H ASHBRIDGE,
17 sept 97 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire OAKLAND, capt. Barry, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la [illegible] ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire ADRIAN, capt. Davis, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la [illegible] ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire [illegible] capitaine Welch, [illegible] partira sous peu. [illegible] à RICHARDSON, PHILLIPON & co,
10 sept—6 100 Bourbon

POUR LE HAVRE—Le navire bien connu, RUBICON, capitaine Thompson, est en chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY,
16 sept 73, Camp

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe et fin voilier, ONTARIO, capitaine Jameson, est en chargement, et ayant la plus grande partie de son chargement en coton d'Orléans, ou à bord ou à LEVI H. GALE,
[illegible] 95, Commune

POUR PHILADELPHIE—La barque RENOWN, capt. Powers, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY,
16 sept 73, Camp

POUR NEW YORK—Le navire ROSE, capitaine J M Cushing, partira sous quelques jours. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis à vis la Presse d'Orléans ou à T & S TOBY & BOGERT
13 sep 69, Camp

POUR PHILADELPHIE—Le brick fin voilier EKAPEE, doublé et chevillé en cuivre, capt. Bruston partira dans quelques jours. Pour fret de 75 balles, ou passage, s'adresser à bord, en face de l'Edifice du Triangle, ou à T. & S. TOBY & BOGERT,
13 sep 69, rue du Camp

POUR BOSTON—La barque neuve et de première classe FINLAND, capitaine Vose, ayant une portion de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la presse à coton d'Orléans ou à J H ASHBRIDGE,
13 sept 97, Camp

POUR BOSTON—La barque fine voilière HELEN MAR, capt. Sturdivant, actuellement en chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY,
3 sep 73, Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe, fin marcheur, SWEDEN, capt. [illegible] prendra son chargement [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la Presse d'Orléans, ou à S & J. P. WHITNEY
6 sept 73, Camp.

POUR NEW YORK—Le navire GASTON, capitaine O. Eldridge, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à BULLIS & WOODRUFF,
8 sep 70 Camp

POUR LE HAVRE—La barque fine voilière ELIZA THORNTON, capitaine Patterson, partira sous peu. Pour passagers ayant de beaux aménagements s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY,
8 sep 73 Camp

INFORMATION DEMANDÉE.

SI ROCHE DE CLAVAN et FANNY DE CLAVAN enfans de La Quinte de Clavan et de Fanny de Clavan sa femme, dont le nom de fille était Fanny Savarie, ci-devant habitans des Gonaives, île de St. Domingue, s'adressent à JOHN D DANELS, exécuteur testamentaire de Veuve Françoise Case, également ci-devant habitante des Gonaives, laquelle est morte à Philadelphie dans le mois de septembre 1841, ils obtiendront des informations qui leur seront avantageuses. Ils se trouvaient à la Nouvelle Orléans en 1833. JOHN D. DANELS,
13 sept—18t No. 22, Albemarle Street, Baltimore (Maryland.)

MADAME [illegible] [illegible]

[illegible]

MADAME CLARET,
ACCOUCHEUSE

REÇUE [illegible] de Paris en 1829, et par la Faculté de la Louisiane en 1842, a l'honneur d'annoncer aux Dames de cette ville qu'elle a succédé à Mme. Gérand, dans le logement que celle-ci occupait à la rue Ste. Anne [illegible]

Les [illegible] de Mme. Claret comme accoucheuse sont: Un grand nombre d'années en France, après trois années d'études [illegible] dans la société médicale d'Accouchement [illegible] patronage de la Reine des Français; [illegible] à Paris, et enfin le suffrage [illegible] de cette ville.

Mme. Claret [illegible] des diverses affections de l'utérus et de la vaccination. 27 av—3m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MADAME [illegible], sage-femme, a l'honneur de prévenir le public qu'elle a transporté son domicile rue [illegible], 118, entre Bourbon et Dauphine. [illegible]

[illegible]

REÇU par le navire Rubicon, du Havre et à vendre par [illegible]

[illegible]

AVIS.

[illegible] de Papeterie, Livres, Blancs [illegible] &c. &c.

[illegible]

[illegible] E. JOHNS & Co.

[illegible] HAGEDORN & CRAMER,
23 juin 60 Royale

VENTES A L'ENCAN.

AVIS D'ENCAN.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public que son bureau d'encan a été transféré au No. 46, rue des Magasins, près le bureau [illegible]. Ayant l'intention de vendre des marchandises en [illegible], il sollicite les ventes d'immeubles, [illegible] syndics et de faillites, de cargaisons, de [illegible] de port [illegible].

Il y a, faisant partie de ce bureau d'encan, un bureau de courtier dans lequel les descriptions de propriétés. Les personnes qui désirent vendre ou acheter, sont invitées à laisser leurs instructions sur le memorandum.

J. A. BEARD.

PAR R. S. STYLES.
Indiennes, Calicots et Brodequins.

IL sera vendu, aujourd'hui mardi 20 du courant, à 10 heures, à [illegible], rue des Magasins, No. 51, vis à vis la [illegible]
10 caisses [illegible] d'automne.
12 do [illegible]
30 boites [illegible]
[illegible] Boscati, 18, do. Kip. 20 sept

PAR W. H. ROBERTSON & Co.
A. L. FERRET, commissaire.

IL sera vendu à [illegible] d'encan, No. 47, rue de la [illegible], le [illegible] du courant, à 10 heures A. M.
36 caisses marchandises sèches de saison, en consignation, savoir:
30 caisses indiennes convenables, pour l'automne et l'hiver.
Aussi: Différens lots de grosseries, toile et corde d'emballage, tabac, sel &c. 20 sept

PAR R. S. STYLES.

IL sera vendu mardi 20 du courant, à midi, à son magasin d'encan, rue des Magasins, No. 51, par ordre de l'honorable Cour des Pauvres, et sous la direction de M. J. W. Breedlove, curateur de la succession de L. C. Manson.
13 1/2 pipes vin de Catalogne.
Conditions—comptant. 20 sept

PAR R. S. STYLES.
Vente de tabac par les gardiens du Port.

IL sera vendu aujourd'hui mardi 20 du courant, à 4 1/2 heures, au magasin de MM. Bogart et Adams, encoignure des rues Robbin et Levée, deux ilets au-dessus de la presse à coton d'Orléans, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra,
68 boucauts (plus ou moins) de tabac avarié à bord du navire Trenton, dans son voyage de la Nouvelle Orléans à New York et rentré en détresse.
Conditions—comptant. 20 sept

PAR VINCENT & DE FERIET
[illegible] rue de Chartres.

IL sera vendu mardi 20 du courant, à 10 heures, à leur magasin d'encan, le stock entier du magasin de marchandises sèches et de [illegible] Dubois & Falcon, consistant en grande partie [illegible] de lainage, soieries, [illegible] soie, dentelles [illegible] écharpes et mantelets, bas de fil d'Ecosse, cravates de soie, [illegible] châles de cachemire riches, écharpes de velours, [illegible]
Conditions comptant. 17 sept

Edward Dunbar Lacoste [illegible] vs. ses créanciers.
PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu mercredi, 28 septembre prochain, à midi, à la Bourse St. Louis:
Un terrain vide situé dans le faubourg Tremé, dans le fond de cette ville, désigné par le No. 4, sur un plan dressé par Jos. Pilie, en date du 28 [illegible], annexé à un acte de vente passé le 31 août 1836, [illegible] J. Mossy, notaire public. Ledit lot ayant, mesure américaine, 30 pieds 7 pouces et deux lignes de face à la rue [illegible], sur 101 pieds 2 pouces 5 lignes sur le côté attenant au No. 5, et sur le côté de la rue des Ursulines, 85 pieds 1 pouces et 6 lignes et 30 pieds 8 pouces sur le ligne du fond.
Le lot ci-dessus décrit sera vendu pour le compte et aux risques et périls de J. B. Bach, qui n'a pas rempli les conditions d'une vente à lui précédemment faite.
Conditions: comptant.
sept—4t36,7t10 et 21

PAR HEWLETT & CENAS.
Banque No. 44, rue des Magasins, au premier.

IL sera vendu, par ordre des commissaires de la Banque d'Orléans, samedi 24 du courant, à 11 heures, à la maison de la Banque d'Orléans, encoignure des rues du Canal et Bienville.
Les meubles de la banque d'Orléans, consistant en tables, bureaux, [illegible], coffre forts, pendules, &c. vendues pour [illegible] de la dite banque.
Conditions comptant. 17 sept—4

[illegible] Gordon.
[illegible]
PAR [illegible] & co.
[illegible] rue des Magasins.

IL sera vendu [illegible] à midi, à l'Arcade de Banks, par ordre de [illegible] de la Cour des Preuves, [illegible] les esclaves ci après décrits, appartenant à la succession de H. K. Gordon, décédé, savoir:
LUCY, âgée de 25 ans, griffonne, parlant anglais et français, excellente blanchisseuse et repasseuse, et cuisinière passable, avec ses deux enfans, âgés de 3 ans et de 10 mois; elle est pleinement garantie.
Conditions: comptant, en billets de la banque de l'Etat, de la banque de l'Union, ou en billets de la compagnie et de la seconde municipalité.
L'acte de vente au bureau de Jules Mossy, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
13 sep—13, 15, 17, 21 et 24

PAR J. B. SLAWSON.
Vins, Liqueurs et Grosseries.

IL sera vendu mardi 20 du courant, à 10 heures du matin, à [illegible] entre Douane et [illegible], un assortiment de [illegible] de Liqueurs et Comestibles [illegible]
Vin [illegible] supérieure et très vieux [illegible] et $70 la barrique.
[illegible] qualités ordinaires et [illegible]
[illegible]
Vins blancs en bouteilles, de diverses qualités, en bouteilles et demi bouteilles.
Vins blancs en [illegible]
Vin muscat de Frontignan, en bouteilles et demi bouteilles.
De de Malaga do
Eau de vie de Cognac en demi pipes,
[illegible]
[illegible]
Pâtes truffes,
Macaroni, Vermicelli et pâtes d'Italie,
Liqueurs surfines et superfines assorties,
[illegible]
Olives et [illegible] assortis,
[illegible]
[illegible]
Conditions comptant, 1ère. et 2de. Municipalités.

Aussi

A l'expiration de M. Ferris, [illegible] à 3 heures et de [illegible]
80 barils porc soft prime.
Conditions comptant, 1ère. et 2de. Municipalités.
19 sept—2

PAR A. FERNANDEZ.

IL sera vendu samedi, le 15 octobre, à la Bourse Saint-Louis,
L'habitation dite Plaisance, située dans la paroisse Plaquemine, environ dix huit lieues de la ville, sur la rive droite du fleuve.
Cette terre de quarante arpents de face, par quarante de profondeur, et [illegible] jusqu'à la profondeur de vingt-quatre arpents, [illegible] [illegible]
Conditions de la vente, [illegible]. Le plan de l'habitation [illegible] C. Pollock, notaire public, [illegible] aux frais de l'acquéreur [illegible]. 13 sept—1te

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Syndic.

IL sera vendu lundi 3 octobre prochain, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, pour le premier district judiciaire de la Louisiane, en date du 13 aout 1842, et à la requête et avec le concours du syndic des créanciers de Hopkins et Wilcocks,
Les deux lots de terre suivants, abandonnés par lesdits insolvables à leurs créanciers:
Deux lots de terre situés dans le faubourg des Nonnes dans la paroisse de Jefferson [illegible] rues St. Mary, Ursulines [illegible] par les Nos 7 et 8, suivant plan dressé par John Strather, ingénieur en mars 1838 [illegible] mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue St. Mary et 24 pieds sur la ligne de [illegible] une profondeur de 180 pieds. [illegible] du lot No. 6, et 125 pieds 11 pouces [illegible] du lot No. 6, et le lot No. 8 à [illegible] 11 pouces et 2 lignes de la ligne du lot No. 7 et 120 pieds 3 pouces et 7 lignes sur le lot [illegible] ligne de la rue des Ursulines [illegible].
Conditions: comptant.
27 sept—[illegible] 13,15,22 8

PEET & NORTH, rue de Chartres No. 12, offrent à vendre [illegible]:
500 balles coton drill Lowell pour nègres 7-8,
[illegible]
[illegible] supérieures,
[illegible] large,
[illegible]
[illegible]
20 caisses Kentucky [illegible] Victoria, et Washington,
[illegible] bleu, gris et foncé,
[illegible] foncées, nouveau genre,
[illegible]
[illegible] et anglaises, nouveau genre,
[illegible] indigo bleu,
[illegible] nouveau,
[illegible] 7 et 10-4 de large,
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible] bas de laine, [illegible], fil de perdrix; [illegible] percale et [illegible] français et anglais, de [illegible] blancs et mélangés, [illegible] de soie blancs et noirs [illegible] cachemire pour hommes [illegible] bretelles de gomme élastique [illegible] cravates de soie [illegible] de Hollande, corsets, bas de laine [illegible], épingles anglaises [illegible] Marshall, noir, blanc, gris et bleu [illegible] à coudre d'Italie qualité supérieure, [illegible] boutons, [illegible] et peaux, agrafes [illegible] de soie, [illegible] noire et satin, [illegible] galon, coton noir, bas de coton [illegible] cambric [illegible] à jour [illegible] de chien, [illegible] cordon de Taylor et [illegible] Coats, ou en couleurs, [illegible] 6-4 et 8-4, 10,12 et 14-4 [illegible].
Chemises de laine, caleçons de laine, gris et blancs, de rouge, [illegible] chemises de coton et [illegible], bonnets et [illegible] de nègres en laine; [illegible] de Russie et [illegible]; draps de [illegible] noirs, [illegible], indiennes [illegible] à mouchoir, [illegible]

[illegible]

PEET & NORTH, 12 Chartres

A LOUER—Une maison en briques à trois étages, située [illegible]

[illegible]

TRAITES sur Paris, à vendre par
13 sept—3 AUGUSTE HOMER, 80, rue St. Louis